

# Son corps est rapatrié, mais il lui manque un rein

*Une octogénaire tessinoise est décédée dans la péninsule Ibérique au mois de mars. A son retour, le médecin légiste s'est aperçu qu'un organe avait disparu.*



L'hôpital espagnol où était hospitalisée l'octogénaire a retiré le rein sans le consentement du fils de la défunte.

«Ils m'avaient dit qu'elle allait bien et je l'ai retrouvée sans vie. Je veux des explications.» Le fils d'une Tessinoise est indigné. Il a

raconté son histoire au quotidien «La Regione».

**Signalez-la-nous!** Giuseppina, octogénaire de la région de Bellinzone, se rendait avec son fils plusieurs fois par année en Espagne et en Asie pour passer des vacances. Au mois de mars dernier, alors qu'elle se trouvait dans une localité de la péninsule Ibérique, elle a eu un malaise.

«Je l'ai transportée à l'hôpital», a raconté son fils. «Après plusieurs tests, dont un scanner, ils ont dit qu'il n'y avait rien de grave. Ils l'ont gardée toute la nuit. Le jour suivant, le médecin m'a confirmé qu'elle allait bien. Puis, ils m'ont appelé pour me dire qu'elle souffrait de graves complications. J'ai accouru sur place, mais elle était déjà morte, à cause d'une 'crise cardiaque', m'ont précisé les docteurs.»

## Pas complètement convaincu

Mais la cause de la mort écrite sur le certificat de décès de l'octogénaire le 7 mars dernier, «insuffisance respiratoire», n'a pas complètement convaincu cet ancien professeur de la région de Bellinzone. Il a décidé de ne pas pratiquer une crémation avant de rentrer en Suisse.

En arrivant au Tessin, il a demandé à l'Institut de pathologie de Locarno de pratiquer une autopsie. Et là, surprise. Outre une pancréatite aiguë, on peut aussi lire sur le dossier qu'il y a des signes chirurgicaux d'explantation du rein gauche, alors qu'il s'y trouvait au début du voyage, comme l'a confirmé la doctresse qui s'occupait de l'octogénaire.

L'hôpital espagnol où est décédée Giuseppina aurait pratiqué une explantation sans l'accord des parents. En Espagne, il existe un consentement présumé à donner ses organes, même si généralement les médecins parlent à la parenté.

Un avocat espagnol enquête actuellement sur le cas. L'affaire a été annoncée au procureur en Suisse.

## Des éléments troublants dans ce cas

Un spécialiste du domaine de la transplantation est dubitatif. Selon lui, si le rein de l'octogénaire avait été prélevé pour être greffé, cela constituerait un record vu l'âge de la donneuse. De plus, si un organe avait été explanté, la personne décédée devrait présenter une cicatrice d'une longueur de 10 à 12cm. Enfin, même dans un pays où le consentement présumé prévaut, il y a toujours une discussion avec la famille avant qu'un prélèvement d'organe soit effectué.

## Comparer les caisses maladie



Calculer une offre maintenant!

(atk)

